



MUSÉE DE **PRÉHISTOIRE**
D'ÎLE-DE-FRANCE
RETOUR SUR 600 000 ANS D'HISTOIRE



GENE
Groupe Écologique de Nemours et des Environs
Association loi 1901

En partenariat

« LA POLLUTION LUMINEUSE : QUELLES CONSEQUENCES POUR LA BIODIVERSITE ? »

par JEAN-PHILIPPE SIBLET

vendredi 11 février 2022 à 20h

Musée de Préhistoire d'Ile-de-France
48 rue Etienne Dailly
77140 Nemours

Réservation obligatoire directement au Musée
Tel : 01 64 78 54 80

Pass Sanitaire
Distance de sécurité
Masque de protection
Gel disponible à l'entrée

La conférence

La controverse sur l'allumage des feux nocturnes fait encore débat même si leur extinction s'est peu à peu imposée (vitrines, rues des villes et villages...). A notre surprise, on constate pourtant certains retours en arrière sous le prétexte de la sécurité exigée par le plus grand nombre.

Mais, dans la plupart des cas, ce débat a lieu surtout et uniquement vu sous l'angle de l'économie d'énergie (que nous ne négligeons certes pas à l'heure du réchauffement climatique).

Toutefois, l'approche que nous proposons aujourd'hui se veut différente et souhaite soulever hors des milieux spécialisés des aspects inconnus - ou très peu traités - sur les perturbations que subit la nature.

Si l'impact de la pollution lumineuse a été mis en évidence dans les années 60 par des astronomes gênés dans leurs observations du ciel par l'éclairage artificiel, il faudra attendre près de 20 ans pour que l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité soit documenté et près de 20 ans supplémentaires pour qu'il commence à être pris en compte. En 2004, le phénomène est défini : « *lumière artificielle qui altère le cycle naturel jour/nuit et qui, en conséquence, peut affecter les organismes vivants et leurs écosystèmes* ».

Ignoré des références publiques et notamment de la Loi de 1976, un cadre naît néanmoins par étapes, mais avec un considérable retard sur l'ampleur du phénomène. En effet, la quantité de lumière émise la nuit a cru de 94% depuis les années 90 et le nombre de points lumineux de 89%.

Pour la 1ère fois en 2016, la Loi sur la reconquête de la biodiversité des paysages vient de reconnaître les paysages nocturnes comme « patrimoine de la Nation » et souligne le devoir pour tous de protéger l'environnement nocturne. Et elle vient de prendre en compte une recommandation historique avec la gestion de la lumière dans les continuités écologiques.

« *Régression du domaine vital, fragmentation de l'habitat, perturbation des relations proies/prédateurs, modification des voies de déplacement, modification des rythmes, modification de la communication, augmentation de la mortalité* », autant de conséquences néfastes pour la faune de cette pollution lumineuse que la conférence de Jean-Philippe Siblet permettra de mesurer.

Le conférencier

Plus globalement :

Attaché Honoraire du Muséum National d'Histoire Naturelle, il en a été Directeur de l'expertise. Ornithologue de formation, il est conseiller national dans différentes instances (espèces sauvages, migratrices, rares, protégées, aires et espaces préservés, patrimoine naturel...) et international (Convention de Berne, de Bonn, UICN), la liste de sa notice bibliographique énumérant les secteurs d'intervention de ce défenseur de la nature hors du commun est digne d'être remarquée.

Plus près de chez nous :

Il est un de nos proches voisins car il vit dans le sud Seine-et-Marne. Il assume la Présidence de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau (ANVL) ; il est co-fondateur et membre du Directoire du Conservatoire des sites naturels « Pro Natura Ile-de-France » et vice-Président du Conseil scientifique de la Réserve de Biosphère du pays de Fontainebleau.

Vous l'avez compris

**Jean-Philippe Siblet est à la fois un passionné et un technicien/expert, une belle complémentarité !
Il soulèvera pour nous cet angle méconnu de la défense de la nature et de la biodiversité.
Tous les curieux d'apprendre et tous les impatients d'agir sont attendus et bienvenus.**

A très bientôt !